

Du porno sur les réseaux sociaux, un professeur de lycée suspendu dans L'Orne

La suspension d'un prof du lycée Napoléon, à L'Aigle (Orne), a provoqué l'indignation. En cause, sa responsabilité pénale, vis-à-vis du club sportif dont il est le président.



Vendredi 7 février, une cinquantaine de personnes sont venues devant le lycée Napoléon pour afficher leur soutien à Cédric Viau, professeur suspendu

Vendredi 7 février, en début de matinée, une cinquantaine de personnes, principalement des collègues, mais aussi des élus, syndicalistes et présidents de clubs, se sont rassemblés devant le lycée Napoléon, à L'Aigle (Orne), pour exprimer leur colère et leur incompréhension face à la suspension brutale de Cédric Viau, enseignant depuis 23 ans au sein de l'établissement.

Une suspension en plein examen

Lundi 3 février, l'enseignant a été sorti en pleine surveillance de bac blanc, sous les yeux de ses élèves et collègues, pour se voir notifier une suspension « sans motif » d'une durée de quatre mois. Cette annonce abrupte a laissé place à de nombreuses rumeurs qui se sont rapidement propagées à son égard.

Des explications... trois jours plus tard

Il aura fallu trois jours à Cédric Viau pour obtenir des explications, après de multiples démarches auprès de l'administration. C'est finalement la directrice ressources humaines de l'Orne qui l'a informé que cette mesure était liée à une enquête administrative concernant un dirigeant du club de handball dont il est président.

Ce dernier aurait publié sur son compte Facebook personnel un contenu à caractère pornographique, impliquant de fait la « responsabilité pénale » du président de l'association, bien que Cédric Viau ignorait tout de l'existence de cette publication.

« Il est abattu par cette mesure »

Dominique Mongiat, professeur d'EPS et ami proche de Cédric Viau, a pris la parole lors du rassemblement pour exprimer son indignation et tenter de faire taire les rumeurs.

Il est impossible pour moi de garder le silence face à cette situation. Depuis lundi, Cédric est suspendu pour 4 mois à titre conservatoire, « sans motif ». Le rectorat a expliqué que cette suspension était mise en place pour le « protéger » en raison de l'enquête en cours. Cédric, étant président du club de handball, a été convoqué à une audition au siège de la direction départementale de la jeunesse et des sports la semaine dernière, en tant que témoin.

Dominique Mongiat.

Pour résumer, on reproche à Cédric Viau de ne pas avoir fait un signalement immédiat des agissements d'un de ses dirigeants.

« Il est abattu par cette mesure conservatoire qui lui interdit d'enseigner. Un métier qu'il a toujours aimé et pour lequel il se donne énormément », ajoute son collègue.

Ils demandent une réaction du rectorat

Au-delà de l'émotion, c'est l'incompréhension qui domine. Collègues, amis et proches de l'enseignant dénoncent « une mesure disproportionnée » et un « manque flagrant de transpa-

rence» de la part du rectorat. Ils demandent des explications claires sur les raisons qui empêchent Cédric Viau d'exercer son métier, alors qu'il n'est mis en cause dans aucun fait avéré.

Une pétition a été lancée

Une pétition, signée par une cinquantaine de personnes, circule pour exiger du rectorat qu'il prenne ses responsabilités pour démentir publiquement les rumeurs, rétablir la vérité sur cette affaire et surtout permettre à Cédric Viau de retrouver au plus vite ses fonctions.

« Cette affaire fait froid dans le dos et fait réfléchir tous les responsables associatifs quant aux limites de leurs responsabilités. Jusqu'où peuvent s'étendre ces dernières si le président d'association n'a même pas connaissance des faits incriminés », se questionnent les quelques personnes rassemblées en soutien à Cédric Viau...